



Tel: 0471624192 Fax: 0963247987
mairie.st-etienne-de-carlat@wanadoo.fr

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Cère et Goul en Carladès
St Etienne de Carlat, Le 15/10/2019

Objet: Remarques relatives à l'élaboration du zonage PLUI

Monsieur le Président,

Suite à l'examen du zonage PLUI arrêté par la Communauté de Communes en date du 12 juillet 2019, je vous adresse ci-après les remarques concernant la commune de ST ETIENNE DE CARLAT.

En l'absence d'éléments naturels ou paysagés remarquables, il conviendrait de réduire les zones classées AP au profit d'un classement Agricole simple (A) situées :

- A proximité du bâti existant au Sud du hameau de Trin
- A proximité du bâti existant autour du hameau du Buisson
- A proximité du bâti existant au Sud et à l'Est du Bourg de St Etienne de Carlat
- A proximité du bâti existant au Sud-Est du hameau de Caizac

Dans le même ordre d'idée, l'extension de la zone naturelle par excroissance au Nord-Est du Bourg de St Etienne de Carlat n'est pas justifiée et pourrait également conserver un classement en zone A.

En vous remerciant de bien vouloir intégrer ces remarques lors de l'élaboration du zonage définitif du PLUI de la Communauté de Communes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations

Le Maire,

Michel BESOMBES

